



---

**CONSEIL**  
**SÉANCE DU 20 JANVIER 2016 - N° 260 -**

---



Présidé par Monsieur Gilles HALBOUT, Directeur de la Faculté des Sciences de Montpellier

Procès-verbal approuvé par le Conseil de la Faculté des Sciences de Montpellier le 20 janvier 2016

**MEMBRES DU CONSEIL PRESENTS OU REPRESENTES**

**Collège A - S1 : PROFESSEURS**

Agnès FICHARD-CARROLL

Pascale GALL-BORRUT

Michelle JOAB

Joulia LARIONOVA

Emmanuel LE CLEZIO

Maurizio NOBILI

Valérie ROLLAND

Michel VIGNES

Présent(e)	Représenté(e) par
X	
X	
	Agnès FICHARD-CARROLL
X	
X	
X	
X	

**Collège A - S2 : PERSONNELS ASSIMILÉS AUX PROFESSEURS**

Martin IN

Georges LUTFALLA

X	

**Collège B - S3 : AUTRES ENSEIGNANTS CHERCHEURS ET ENSEIGNANTS**

Adam ALI

Geneviève DEGOLS

Anna-Sophie FISTON-LAVIER

Eric IMBERT

Frédéric LEMOIGNO

Alban MANCHERON

Férial TERKI

Constantin VERNICOS

X	
X	
X	
X (Arrivée à 9h30)	
	Camille MARTINAND-MARI
	Valérie ROLLAND
X	

**Collège B - S4 : PROFESSEURS ASSIMILÉS AUX ENSEIGNANTS CHARGÉS DE RECHERCHE, CHARGÉS D'ENSEIGNEMENT**

Camille MARTINAND-MARI

Mylène OGLIASTRO

X	



**Personnalités extérieures**

Christelle **JOURNET**  
(Conseil Economique et Social)

Anne-Yvonne **LE DAIN**  
(Région Languedoc-Roussillon)

Pierre **MAUREL**  
(Conseil Général de l'Hérault)

Chantal **MARION**  
(Montpellier Agglomération)

Chantal **RONCERO**  
(CRCI - LR)

Présent(e)	Représenté(e) par
X	
	Maurizio NOBILI
	Jean-Pierre PECOUL

**Personnalités extérieures à titre personnel**

Isabel **DURAO-CABECA**

Jean-Pierre **PECOUL**

Jean-Pierre **VIGOUROUX**

X	
	Michel VIGNES

Vu les Statuts de la Faculté des Sciences de Montpellier approuvés par le Conseil d'Administration de l'Université Montpellier 2 le 29 avril 2011, - Chapitre 1 : le Conseil de la Faculté des Sciences -,

**Membres en exercice : 40**  
**En début de séance, 26 membres présents ou représentés**

*(Extrait de l'article 10 - Chapitre 1, section 3 - des Statuts de la Faculté des Sciences de Montpellier :  
Le Conseil délibère valablement lorsque la moitié au moins de ses membres est présente ou représentée.)*

**Invités permanents présents :**

- **Vice-présidente déléguée à la responsabilité sociale de l'Université**  
Agnès FICHARD-CARROLL

- **Directrice du Service Commun de documentation**  
Laure LEFRANCOIS

- **Directeur(trice)s adjoint(e)s**  
Geneviève DEGOLS  
Alain HOFFMANN  
Maurizio NOBILI  
Olivier THALER

- **Directeurs de département**  
Jean-Sébastien FILHOL (Chimie)  
Bernard GODELLE (BE)  
Hervé JOURDE (DESTEEM)  
Nicolas SABY (DESCIRE)

- **Chefs de service**  
Emilie BLANCHARD (OFRI)  
Béatrice BOYER (Communication)  
Lucie DUPUY DE CRESCENZO (Planning-Logistique)  
Gilles GUEVELLOU (Responsable Administratif)  
Nicole MAGNAN (Licences)  
Christophe TUGAUT-BRIGARDIS (RE)

- **Invités exceptionnels**  
Fiona BEROULE (Apprentie Gestionnaire RH)

- **Secrétaire de séance**  
Sandra GAUCERAND (Assistante de Direction)

Le **mercredi 20 janvier 2016**, à 8 heures 40, les membres du Conseil de la Faculté des Sciences de Montpellier, dûment convoqués le 13 janvier 2016, se sont réunis sous la Présidence de **M. HALBOUT**, Directeur de la Faculté des Sciences, Salle des Actes - bâtiment 7 du Campus Triolet -.

Avant d'ouvrir la séance, **M. HALBOUT** rappelle que la Cérémonie des vœux du Directeur de la Faculté des Sciences de Montpellier s'est déroulée le 12 janvier dernier.

**M. HALBOUT** désire insister sur une valeur importante en ce début d'année 2016 : « le Respect ». La Faculté des Sciences de Montpellier accueille des étudiants issus de milieux très différents et **M. HALBOUT** se réjouit chaque jour de constater que ces derniers entretiennent des relations harmonieuses, tant entre eux qu'avec les équipes pédagogiques, techniques et administratives. Il convient de souligner que cela n'est, malheureusement, pas le cas sur tous les campus universitaires !

**M. HALBOUT** espère qu'il en sera toujours ainsi.

**M. HALBOUT** souhaite formuler un autre vœu en filigrane du précédent : celui du respect des règles et des agents. De vifs échanges peuvent intervenir au sein de ce Conseil. Et le Directeur, peut également, parfois, « monter au créneau » comme cela fut le cas en cette fin d'année 2015 concernant certains « désaccords » liés à la première mise en œuvre du nouveau régime indemnitaire des personnels latss. « *Ces échanges font partie de la vie démocratique !* »

**M. HALBOUT** le réaffirme : il continuera à dire ce qu'il pense et à porter, à l'extérieur, la parole du Conseil et de la Faculté des Sciences. Si de nouvelles difficultés devaient se produire - règles imprécises, manque de reconnaissance de l'engagement des personnels, respect de politique de la composante et des avis émis par l'équipe de Direction -, **M. HALBOUT** réagira comme il se doit.

**M. HALBOUT** s'adresse aux représentants des personnels en leur assurant que la Direction de la Faculté des Sciences les soutient. À ce titre, ils ne doivent pas hésiter à relayer les problèmes rencontrés par la Communauté de la composante.

Toutefois, **M. HALBOUT** relativise les derniers différents : « *tout n'a pas été noir en 2015* ». La Faculté des Sciences a été fortement soutenue, notamment dans le cadre général de la politique de stabilisation des emplois, et les choix de la composante ont été salués et accompagnés !

Pour finir, **M. HALBOUT** souligne que le respect des engagements ne doit pas être oublié. Il y a moins d'un an, **M. HALBOUT** s'est présenté pour un second mandat et comme il l'avait indiqué clairement, il n'ira pas au terme de ce dernier. Le Conseil sera renouvelé dans deux ans et il le répète, le processus d'élection d'un nouveau Directeur sera enclenché d'ici là ...

**M. HALBOUT** rappelle qu'il compte faire avant l'été un point sur le processus de fusion et de prévoir, en conséquence les prochaines échéances.

**M. HALBOUT** confirme donc que d'ici deux ans, sera adopté le processus électoral devant mené à l'élection d'un nouveau Directeur de la Faculté des Sciences. **M. HALBOUT** l'affirme : « *Personne n'est irremplaçable !* »

**M. HALBOUT** indique qu'il a pris l'engagement d'accompagner, d'ici là, la Faculté des Sciences de Montpellier dans la cadre de la construction de l'Université de Montpellier, et ce d'autant plus que les événements décrits précédemment montrent qu'il convient de rester vigilant.

**M. BOUBY** souhaite intervenir concernant le dossier relatif aux primes versées en fin d'année 2015 aux agents de la composante FdS.

**M. BOUBY** remercie la Direction de la Faculté des Sciences de Montpellier ainsi que les Directeurs de Département pour leur soutien, sachant qu'ils ont réussi à soutenir la prime de certains agents avec la Présidence de l'Université. La démarche a été positive ...

**M. BOUBY** s'adresse à présent à la Direction de l'Université de Montpellier : « *Lorsqu'on met des procédures en place, il faut essayer de les respecter* ». A l'heure actuelle, seuls certains sont impactés mais dès que la mise en place du dispositif Rifseep sera effective, « *tout le monde risque d'être touché !* »

**M. BOUBY** ne veut pas faire mention ici des actualités relatives à l'obtention de la Pedr, prime concernant les enseignants chercheurs.

**M. BOUBY** signifie que le Syndicat Sud-Éducation est défavorable au versement de la Pedr tel qu'il est prévu : l'octroi de cette prime doit être réalisé de manière plus large et ne pas concerner uniquement les Professeurs d'université - PU -, ou les seuls enseignants-chercheurs ayant une évaluation A.

**M. BOUBY** ajoute également que les CRCT institués au niveau de l'Université ne sont plus financés.

Pour **M. BOUBY**, tout cela devient très problématique.

**M. BOUBY** explique qu'à l'occasion d'un groupe de travail ministériel auquel il participait, la Dgrh a elle-même relevé ces faits. En outre, il a été relevé que certains Présidents d'universités s'auto attribuent la Pedr ou la font verser à leurs « relations ». Ces manœuvres ont été observées y compris au niveau ministériel.

**M. BOUBY** rappelle que la Pedr ne doit pas être attribuée uniquement aux PU classés A mais également aux autres enseignants-chercheurs.

Pour **M. BOUBY**, il est positif que la Direction de la Faculté des Sciences ait réagi lorsque certains agents ont été lésés lors du versement des primes. Des demandes d'explications ont été sollicitées auprès de la Direction de l'Université qui pour l'instant, sont restées sans réponse.

**M. BOUBY** précise que Sud Éducation ne s'arrêtera pas là ! Dans le passé, Sud n'était pas toujours en accord avec la Direction de l'ancienne Université de Montpellier 2 mais, le syndicat ne s'était jamais encore retrouvé face à des personnes qui veulent diriger l'établissement d'une manière autoritaire !

Pour **M. HALBOUT**, « *tout n'est pas noir !* » Il convient par exemple de rappeler que l'Université de Montpellier maintient l'emploi statutaire, ce qui mérite d'être souligné. **M. HALBOUT** se réjouit de ce choix opéré en matière de politique des Ressources Humaines : toutes les universités de France ne l'ont pas adopté.

Toutefois, **M. HALBOUT** assure que dès qu'une situation ou une décision interpellera la Direction de la Faculté, celle-ci se manifestera auprès de la Présidence.

**M. HALBOUT** ouvre la séance et procède au rappel de l'ordre du jour :

1. *Intervention du Directeur,*
2. *Approbation des PV,*
3. *Point sur les visites des Départements sur la thématique horaires et congés,*
4. *Vote des projets pédagogiques,*
5. *Débat sur l'évolution des pratiques pédagogiques : formation des enseignants,*
6. *Point sur la politique internationale FdS - reporté -,*
7. *Point sur le salon de l'étudiant et la préparation des JPO,*
8. *Vote de conventions,*
9. *Questions diverses.*

**M. HALBOUT** s'enquiert d'un éventuel complément à l'ordre du jour.

**M. VERNICOS** demande si le Conseil fera un point concernant les actions menées pour les personnes handicapés, notamment sur le respect des accès au sein du Campus Triolet.

**M. HALBOUT** donne la parole à **Mme FICHARD-CARROLL**, élue au Conseil de la Faculté des Sciences et Vice-présidente déléguée à la responsabilité sociale de l'Université de Montpellier.

**Mme FICHARD-CARROLL** explique qu'un programme d'aménagement des bâtiments pour les personnes en situation de handicap existe. Ainsi, une accessibilité globale du Campus du Triolet sera assurée pour tous.

**Mme FICHARD-CARROLL** précise que pour l'heure, la Direction du Patrimoine Immobilier intervient spécifiquement lorsqu'une personne doit accéder à un bâtiment. L'Université essaie d'être la plus réactive possible lorsque le besoin survient.

**Mme FICHARD-CARROLL** informe l'Assemblée que des travaux seront réalisés l'an prochain pour améliorer l'accessibilité au niveau du bâtiment 7 notamment, avec la création d'un ascenseur.

**Mme FICHARD-CARROLL** souligne que l'Université est consciente des problèmes actuels et a réagi avec la mise en place d'un programme spécifique.

**Mme FICHARD-CARROLL** ajoute que les nouveaux bâtiments ont été construits conformément aux normes d'accès en vigueur.

**M. VINDOLET** souhaite intervenir concernant les toilettes mises à disposition pour les personnes handicapées car il s'agit ici d'un réel problème : certaines sont indiquées comme étant réservées spécifiquement à ce public, d'autres non. En outre, ces indications ne sont pas respectées la plupart du temps ...

**M. VINDOLET** propose que des toilettes soient exclusivement réservées aux personnes handicapées, que ces dernières soient des étudiants ou des personnels à mobilité réduite.

**Mme FICHARD-CARROLL** affirme qu'une réflexion est actuellement menée à ce sujet : ce chantier important est bien en cours.

**M. IMBERT** prend l'exemple des toilettes situées au sein du bâtiment 4 accueillant un grand nombre d'étudiants dans la journée. Ces cabinets sont nettoyés une à deux fois par jour alors que l'entretien devrait être effectué plus souvent eu égard à la fréquentation de ce lieu.

Pour **M. IMBERT**, la première chose à résoudre est la propreté des toilettes et ce d'une manière générale, à l'échelle de l'Université !

**Mme FICHARD-CARROLL** rappelle que la surface de l'Établissement est très importante et que les actions sont entreprises « *petit à petit* ».

**Mme FICHARD-CARROLL** insiste sur le fait que la Direction du Patrimoine Immobilier est très réactive et trouve des solutions dans le cadre de certaines situations, telles que l'installation de rampes d'accès.

**M. VERNICOS** signale qu'un message avait été envoyé précisant que les espaces de circulation devaient être respectés. Il serait intéressant de rappeler que de se garer devant le seul accès du bâtiment 9 n'est pas une bonne chose. Lorsqu'il a fait remarquer à des agents qu'ils étaient mal garés, ces derniers ont méprisé ses remarques, ce qui n'est pas normal !

**Mme FICHARD-CARROLL** informe les Conseillers que des travaux d'envergure vont être entrepris sur le Campus Triolet. En conséquence, des plans de circulation provisoires vont devoir être établis. Des solutions temporaires vont être ainsi instituées et lesdits plans seront consultables à la loge d'entrée.

**Mme FICHARD-CARROLL** explique que l'un des objectifs de ces aménagements est de créer des places de parking abritées spécifiquement destinées aux personnes handicapées et ce, devant chaque composante. Ainsi, lorsqu'il pleuvra, la personne pourra sortir ou entrer de son véhicule sans « *se mouiller* ».

**Mme FICHARD-CARROLL** précise qu'elle souhaiterait profiter de ces travaux pour mettre en place de nouveaux dispositifs.

**M. VERNICOS** remarque que rien n'existe pour les personnes aveugles.

**Mme FICHARD-CARROLL** concède que des chemins tracés pour les malvoyants ne sont pas présents sur le Campus. Toutefois, des cartographies vont être réalisées mais tout cela n'est pas simple à mettre en place : « *il faut du temps !* »

**M. HALBOUT** souhaite qu'un point puisse être réalisé auprès des Conseillers dès lors qu'un Schéma directeur sera plus affirmé.

**Mme FICHARD-CARROLL** confirme que cela est prévu. Pour l'instant, il n'a pas été possible de consulter toute la Communauté mais des propositions seront faites. L'idée est de créer des groupes de travail.

**Mme FICHARD-CARROLL** indique qu'en raison d'un problème administratif, rien n'avait été prévu pour l'accès des personnes en situation de handicap lors de la construction du (S)pace. Toutefois, le bâtiment est aujourd'hui aux normes : la Direction du Patrimoine Immobilier y a installé une rampe d'accès.

**Mme FICHARD-CARROLL** insiste : un travail est actuellement en cours mais le chantier est d'une ampleur considérable. Ces aménagements prendront du temps ...

**M. HALBOUT** remercie **Mme FICHARD-CARROLL** de son intervention et demande si d'autres Conseillers ont des remarques à formuler.

**M. VERNICOS** souhaite intervenir concernant les fiches de paye.

**M. VERNICOS** note que l'Université a réduit son délai de retard dans la distribution des bulletins de salaire : ce dernier est désormais passé de quatre à deux mois. Cependant, **M. VERNICOS** estime que ce dysfonctionnement demeure inadmissible.

**M. VERNICOS** s'interroge : « *existe-t-il un moyen de pouvoir consulter ce document un peu plus tôt ?* » La règle pour les entreprises est de pouvoir donner cette fiche de paye dans un intervalle d'un mois après service fait. En conséquence, il n'est pas normal que les agents de l'Université de Montpellier reçoivent ce document dans un délai de deux mois.

**M. VERNICOS** demande s'il ne serait pas possible de recevoir, dans un premier temps, une version numérique du bulletin de salaire avant la notification de la version papier.

**M. VERNICOS** explique qu'il est difficile, en cas d'erreur, de solliciter le service des Ressources Humaines deux mois après ... Le système actuel n'est pas tolérable : l'agent doit être capable de pouvoir gérer les choses en temps réel.

**M. VERNICOS** le répète : « *il s'agit ici d'un véritable dysfonctionnement qu'il il convient de pallier !* »

**M. HALBOUT** regrette de ne pas pouvoir répondre immédiatement à cette question : cette dernière ne relève pas de la compétence de la Faculté des Sciences de Montpellier.

**M. HALBOUT** s'engage à revenir vers l'Assemblée prochainement à ce sujet avec une réponse.

**M. GUEVELLOU** ajoute que la dématérialisation des fiches de paye est prévue : une annonce très récente a été faite en ce sens par le Ministre de la Fonction Publique. La Direction générale de l'Administration et de la Fonction publique a présenté aux organisations syndicales un projet d'espace de stockage numérique pour les fiches de paie et les bulletins de pension des fonctionnaires de l'État. Le dispositif sera expérimenté fin 2016, pour une généralisation progressive à l'horizon 2020.

**M. VERNICOS** souligne qu'au sein d'autres universités, les agents disposent de leurs fiches de salaire dans un délai de moins de deux mois ... Voilà pourquoi il insiste : « *il s'agit d'un dysfonctionnement local auquel il faut remédier !* »

**M. GUEVELLOU** rassure **M. VERNICOS** : l'information sera relayée directement auprès de **M. LASHERMES**, Directeur des Ressources Humaines de l'Université de Montpellier.

**M. FILHOL** invite **M. VERNICOS** à entrer en relation avec son gestionnaire Ressources Humaines à ce propos.

**M. VERNICOS** lui répond que la tâche de travail de cet agent serait titanesque si tout le monde formulait cette même demande ...

**M. HALBOUT** le répète : une réponse sera apportée lors du prochain Conseil à ce sujet.

En l'absence de nouvelle remarque, **M. HALBOUT** propose de passer aux points d'actualité.

## **1. INTERVENTION DU DIRECTEUR**

### **a- Enjeux nationaux**

**M. HALBOUT** informe les Conseillers que les documents relatifs à la contribution de la CDUS sur les enjeux de simplification administrative ont été mis en ligne sur l'ENT.

**M. HALBOUT** explique que les universités sont également sollicitées sur ce point. Il espère que cela fera avancer les choses ...

## b- Vie de l'Établissement

**M. HALBOUT** précise avoir mis les documents suivants à disposition du Conseil :

- La mise en place du Réseau des anciens : **M. THALER** suit ce dossier pour la Faculté. Il s'agit là d'une excellente initiative de l'Établissement, qui pourra être ensuite déclinée à l'échelle des composantes. La Direction reviendra vers les Conseillers pour évoquer l'état d'avancement de ce dossier. Ce dispositif n'avait pas été institué au sein de la Faculté mais c'est un sujet qui tient particulièrement à cœur à **M. TUGAUT-BRIGARDIS**, Responsable du service Relations Entreprises.

- Une information signalant que la Faculté participe à la Semaine de l'Insertion professionnelle. La manifestation se déroule sur les sites de Richter et Triolet et comprend notamment des simulations d'entretiens de recrutement où l'étudiant peut s'entraîner en situation réelle avec des professionnels. **M. HALBOUT** invite **M. THALER** à faire un retour sur cet événement pour savoir si les étudiants auront répondu à cet appel.

- La charte Tutorat Étudiant : La Faculté des Sciences est sur un mode de fonctionnement différent car elle soutient prioritairement les initiatives portées par les associations. Les étudiants de la Faculté sont fortement impliqués dans la mise en place du tutorat. **M. HALBOUT** pense qu'il est important de communiquer davantage sur ce dispositif et invite les Conseillers à transmettre un maximum d'informations pour que celles-ci puissent ensuite être mises en ligne sur le site de la Faculté des Sciences et visibles auprès de la Communauté étudiante. Même si ce n'est pas la politique souhaitée par la Faculté, **M. HALBOUT** communique la note de service de la Direction de la Formation et des Enseignements relative à la mise en place du dispositif du tutorat. **M. HALBOUT** pense que le mode de fonctionnement de la composante est plutôt satisfaisant, dans la mesure où il valorise l'engagement des différentes associations de la Faculté. En ce sens, ce procédé permet de ne pas institutionnaliser un modèle qui ne correspond pas à celui de la Composante.

- Les Départements scientifiques : Lundi dernier a eu lieu une réunion du Comité électoral afin de définir le processus électif des représentants des différents Départements scientifiques. La Faculté des Sciences est particulièrement impliquée au sein de six d'entre eux.

**M. HALBOUT** explique avoir découvert lors de cette réunion que le collège électoral de ces Départements scientifiques correspond à celui des départements de recherche : contrairement aux anciens CTE, seuls les personnels (enseignants, enseignants-chercheurs et agents latss) rattachés à une Unité de Recherche, elle-même dépendante du Département scientifique, ont la qualité d'électeurs.

**M. HALBOUT** ajoute que ce processus se distingue des anciens CTE où les « *personnels de formation* » pouvaient être électeurs au sein des Départements scientifiques, notamment les Prag et les agents des Départements d'enseignements qui étaient 100% rattachés à une composante.

**M. HALBOUT** ne voit pas de « *malice* » dans ce procédé : il a l'impression que le choix s'est fait pour simplifier la constitution des collèges électoraux mais il trouve cela dommageable ; il est regrettable que les personnels 100% Formation ne puissent pas s'impliquer dans la vie de ces Départements dont la réflexion ira au-delà du simple contour Recherche.

**M. HALBOUT** pense qu'il est souhaitable que les Départements scientifiques se mettent en place dans le cadre défini par les cadrages actuels mais qu'une évolution serait bienvenue lors de leur renouvellement.

**M. IMBERT** pense qu'il n'y a effectivement pas de « *malice à voir* ». Toutefois, il reconnaît ne pas avoir pas été assez vigilant concernant cette disposition.

**M. IMBERT** note qu'un problème immédiat va intervenir avec les Commissions latss 100% enseignement. Il faudra être attentif sur les campagnes d'emplois : « *tant que les personnels 100% enseignement ne sont pas représentés au sein des Départements scientifiques, ces derniers n'auront pas leur mot à dire sur les profils de postes !* »

**M. HALBOUT** fait remarquer que les Comités Techniques d'Établissement ne donnaient déjà pas leur avis sur les campagnes d'emplois latss 100% formation.

**M. IMBERT** précise que ce processus n'était pas très clair sur certains points ...

**M. HALBOUT** ajoute que des discussions avaient lieu concernant les postes situés aux interfaces. Mais effectivement, lorsque l'un d'entre eux était 100% Faculté des Sciences, il n'était pas débattu au sein des Comités Techniques d'Établissement : le cadrage de l'ancienne Université Montpellier 2 n'octroyait pas cette prérogative à ces structures. Il s'avère cependant qu'un grand nombre de

situations ont pu être réglés dans le cas des postes à affectations multiples. Aujourd'hui, eu égard au fait que les personnels 100% formation ne sont pas représentés, les arrangements seront plus compliqués.

**M. HALBOUT** indique que les postes à 100% étaient traités par la Composante. Une bonne représentation dans les différents CTE a permis à la Faculté des Sciences de mener à bien un certain nombre d'opérations qui furent bénéfiques à tous : Faculté des Sciences, laboratoires de recherche, et surtout pour les personnels.

**M. HALBOUT** rappelle aussi que des discussions ont été menées concernant des emplois de Prag au sein des Départements scientifiques. Dans le cadre d'une campagne d'emploi, il est intéressant de débattre au sein de ces structures, de l'opportunité d'ouvrir un poste Prag, même si celui-ci est 100% formation.

**M. VINDOLET** a également signalé au Comité électoral qu'il est anormal que les latss 100% enseignement ne puissent pas s'exprimer « électoralement parlant » au moment des élections au sein des Départements scientifiques. Auparavant, ces derniers pouvaient être candidats, faire partie d'un Bureau mais aujourd'hui, cela n'est plus possible. En conséquence, certains latss n'étant pas 100% formation pourront voter, d'autres non, alors même que ceux-ci travaillent au sein d'un Département avec des enseignants-chercheurs.

Pour **M. VINDOLET**, il s'agit ici d'une « véritable anomalie ! »

**M. HALBOUT** comprend aussi la lourdeur administrative qu'implique déjà la tenue de ces élections et pense que celle-ci a influé sur les choix qui ont été faits. Toutefois, il est important qu'une évolution puisse être sollicitée dès que les choses seront mises en place correctement.

**M. HALBOUT** défendra cette position au nom de la Faculté des Sciences de Montpellier.

### c- Ressources humaines

**M. HALBOUT** rebondit sur les propos de **M. BOUBY** concernant le Cadrage Ressources Humaines.

**M. HALBOUT** informe les membres du Conseil qu'il a mis à leur disposition des propositions relatives à l'avancement au grade des enseignants-chercheurs, en tenant compte des évolutions inhérentes à la mise en place des Départements scientifiques. Le rôle du Conseil des Directeurs de Composante est notamment précisé : celui-ci donnera un avis et fera une première proposition de priorités avant le passage en Conseil Académique.

Pour **M. HALBOUT**, ce texte va dans le bon sens ! La concertation est vaste et tout le monde sera convié. Dans un premier temps, les Directeurs de structure seront les porte-paroles de ce qui aura été dit au sein de leur Composante. Un débat sera ensuite mené en Conseil Académique.

**M. HALBOUT** note également une évolution au niveau de la Présidence dans la mesure où la parité A et B a été rétablie au sein de la Commission mixte en sa qualité d'interface.

**M. HALBOUT** revient sur les propos de **M. BOUBY** concernant la PEDR et le CRCT.

**M. HALBOUT** reconnaît qu'il est regrettable que le périmètre d'attribution de la PEDR ait été réduit : seuls les enseignants classés A seront automatiquement bénéficiaires de cette prime.

D'un autre côté, **M. HALBOUT** pense qu'il faut souligner le rétablissement de l'égalité de traitement entre les différents enseignant-chercheurs. Aujourd'hui, cette PEDR n'est plus modulable en fonction du corps et du grade des bénéficiaires – comme cela était le cas au sein de l'ex UM2 ; ce qui va dans le bon sens.

**M. HALBOUT** le concède : le périmètre est très restreint et ne représente que 20% des candidats. Peut-être aurait-il été possible de donner un peu moins mais à plus de personnes ...

**M. IMBERT** note qu'il s'était exprimé contre les taux. Cet argument ne relève pas de la justice mais de l'économie financière de l'Établissement !

**M. IMBERT** souligne que les modalités d'attribution de cette prime sont problématiques : le fait d'être A n'est pas en rapport avec la qualité des candidats compte tenu des disparités de candidature d'une discipline à l'autre, et de l'« *auto censure* » qui risquera de se développer de plus en plus, « *on ne maîtrise pas* » ces classements en A, B, C.

Pour **M. IMBERT**, le principal souci réside dans la commission Adhoc, placée sous l'égide du Président de l'Université, attribuant cette prime. Le risque est ici de tomber dans l'arbitraire le plus total dans la mesure où aucun contrôle ne sera effectué par les Composantes et les représentants des personnels.

Pour **M. IMBERT**, il est important de préserver un peu de cohérence ! Ce procédé va créer un flou et poser des soucis d'égalité envers les agents.

Concernant les CRCT, **M. HALBOUT** précise qu'il s'agit d'un autre problème.

**M. HALBOUT** explique que les CRCT, sur la phase nationale, continuent d'être financés à l'échelle de l'Établissement.

**M. HALBOUT** informe l'Assemblée que le document mis à disposition porte sur les modalités d'attribution des CRCT « *locaux* » et la fixation du contingent pour l'année 2016-2017.

**M. HALBOUT** rappelle qu'il s'agit des CRCT supplémentaires attribués au niveau de l'Établissement. La Faculté se trouve dans un grand établissement où les communautés ne se mobilisent pas toutes avec la même énergie pour défendre ce dispositif.

Pour être plus précis, **M. HALBOUT** ajoute que celui-ci est surtout soutenu par la communauté scientifique et notamment la Faculté des Sciences de Montpellier.

**M. HALBOUT** signale que « *nous faisons partie d'une université où les décisions sont prises collégalement* » : certaines communautés ne sont pas spécialement intéressées par le CRCT et d'autres le voient même d'un mauvais œil.

Aussi, **M. HALBOUT** indique que si la Faculté souhaite préserver ce dispositif, il est d'abord essentiel de convaincre les autres secteurs de son intérêt ...

**M. HALBOUT** est intervenu en réunion de Direction de l'Université de Montpellier pour le défendre et dire, au nom de la Faculté des Sciences, qu'il s'agit d'un procédé très important et particulièrement motivant pour les enseignants-chercheurs de la composante. Ces derniers, qui s'impliquent par ailleurs « *beaucoup dans les tâches administratives et pédagogiques* », auront la possibilité de consacrer du temps à leurs activités de Recherche.

**M. HALBOUT** ajoute avoir également insisté sur le fait que la Faculté avait institué un roulement dans le dispositif de réduction de service afin que celui-ci ne profite pas toujours aux mêmes personnes.

**M. HALBOUT** insiste : quel que soit le contexte budgétaire, la Composante défendra le fait de trouver des ressources, notamment auprès des laboratoires, pour continuer à financer les réductions de services qui seront proposées et validées par le Conseil Académique.

**M. HALBOUT** préfère agir ainsi plutôt que d'être confronté à un système de suppression des CRCT : si d'autres communautés ne souhaitent pas le financer, la Composante le fera par ses propres moyens ! La Faculté continuera toutefois à soutenir un avis et un arbitrage du Conseil Académique.

Enfin, **M. HALBOUT** fait part des débats qui ont eu lieu en Conseil Académique, soulignant que ce dispositif induira des inégalités avec les Collègues des autres disciplines ou ceux appartenant à une UFR ne soutenant pas ce procédé.

**M. VERNICOS** note que ces Communautés n'ont pas l'habitude de prendre des CRCT pour des raisons qui leur sont propres.

Pour **M. IMBERT**, cela pose tout de même un certain nombre de problèmes.

**M. HALBOUT** pense que ce débat dépasse la seule Faculté des Sciences de Montpellier.

**M. IMBERT** explique que la deuxième partie de financement porte sur les structures de Recherche d'affectation qui a exactement le même problème indépendamment des communautés ...

**M. HALBOUT** le répète : « *la Faculté des Sciences de Montpellier financera le CRCT !* » Des tours de table seront réalisés, la Faculté sensibilisera la Recherche et fera en sorte que tous les CRCT proposés par le Conseil Académique soient financés ! Toutefois, « *certaines choses* » dépassent la Composante. L'essentiel est que chacun à son niveau puisse essayer de convaincre les autres Communautés du bienfondé de cette mesure.

Lorsque certains Laboratoires n'auront pas les ressources suffisantes - comme cela aurait été le cas l'an passé pour les mathématiques où quatre à cinq demandes de CRCT avaient été validées, « *ce qui est beaucoup pour un même Laboratoire* » -, **M. HALBOUT** précise que la Faculté « *fera jouer la solidarité* » et aidera financièrement la Communauté ; les sommes en jeux n'étant pas de nature à mettre en péril le budget de la Composante.

#### d- Scolarité - Faculté des Sciences

**M. HALBOUT** présente la mise en place effective du processus de renonciation des UE acquises en première session.

**M. HALBOUT** indique avoir mis en ligne sur l'ENT les formulaires à compléter par les étudiants souhaitant renoncer à acquérir les UE obtenues lors de la première session.

**M. HALBOUT** explique que ce dispositif concerne la Communauté estudiantine dans son ensemble, y compris les étudiants en situation de handicap ou ayant un problème de santé qui, ces raisons, n'ont pu se rendre à une UE lors de la première session mais l'ont acquise par compensation. Ces derniers pourront demander à repasser cette UE en seconde session pour bénéficier d'une note reflétant leur véritable niveau.

**M. HALBOUT** souligne que cette demande reste exceptionnelle et doit être entreprise auprès des services de Scolarité de la Faculté.

Pour **M. HALBOUT**, ce procédé va dans le bon sens : l'étudiant initiant cette démarche manifeste son désir de progression. Il convient dès lors d'encourager les étudiants à saisir cette seconde chance.

#### e- Élections : collège des étudiants de la Faculté - 7 mars 2016

**M. HALBOUT** souhaite informer l'Assemblée concernant l'élection des représentants étudiants.

**M. HALBOUT** explique que la Direction réfléchit en concertation avec la Direction des Affaires Juridiques et Institutionnelles de l'Université, à une date et un lieu pour procéder à ce scrutin.

**M. HALBOUT** précise qu'il ne souhaite pas de vacance en termes de représentation étudiante au sein du Conseil de la Faculté des Sciences. En conséquence, les élections auront lieu entre deux Conseils pour laisser du temps aux associations de s'organiser et de former des listes.

**M. HALBOUT** fait part de la proposition actuelle qui est d'organiser ce scrutin à la rentrée des vacances d'hiver - début mars - au niveau d'un lieu de passage des étudiants. **M. GUEVELLOU** et **Mme GAUCERAND** ont eu l'idée que ce dernier ait lieu plutôt au (S)pace qu'à la Bibliothèque Universitaire. En effet, le (S)pace est un lieu central sur le Campus du Triolet.

Pour **M. HALBOUT** ce lieu est symboliquement intéressant. Il permet de sensibiliser encore davantage les étudiants.

**M. HALBOUT** rappelle que « *nous avons la chance d'avoir de très nombreuses associations au sein de la Faculté des Sciences* ».

**M. HALBOUT** encourage les associations à s'organiser : « *vous avez près de deux mois pour battre campagne et mobiliser le maximum d'étudiants pour ces élections !* »

#### f- Prochain Conseil - 17 février 2016 -

**M. HALBOUT** informe l'Assemblée que la prochaine séance du Conseil de la Faculté des Sciences de Montpellier interviendra le mercredi 17 février 2016, 8 h 30 - Salle des Actes - bâtiment 7, Campus Triolet -.

1. Intervention du directeur,
2. Approbation du PV,
3. Présentation du projet calendrier universitaire 2015-2016,
4. Point sur la stratégie Relation Internationale de la FdS,
5. Présentation du SCUJO-IP,
6. Évolution des pratiques pédagogiques: « de nouvelles activités pour apprendre »,
7. Questions diverses,

**M. HALBOUT** rappelle que si les membres du Conseil souhaitent ajouter ou modifier un point à l'ordre du jour, ils pourront le faire lors du prochain Bureau qui se réunira le mardi 8 décembre 2015 et/ou en contactant directement **Mme GAUCERAND**, Assistante de Direction.

### **2. APPROBATION DU PV N° 258 - 18 NOVEMBRE 2015**

Avant de procéder au vote, **M. HALBOUT** informe les membres du Conseil que :

- **M. BOUBY** a donné procuration à **M. IMBERT**,
- **Mme LARIONOVA** a donnée procuration à **Mme FICHARD-CARROLL**,
- **Mme LE DAIN** a donnée procuration à **M. NOBILI**,
- **M. MANCHERON** a donnée procuration à **Mme MARTINAND-MARI**,
- **Mme MARION** a donné procuration à **M. PECOUL**,
- **Mme TERKI** a donné procuration à **Mme MARTINAND-MARI**,
- **M. VIGOUROUX** a donné procuration à **M. VIGNES**.

**M. HALBOUT** signale qu'il a rencontré très récemment **Mme MARION** afin de lui demander d'être présente à une prochaine séance et de faire un point sur un certain nombre de projets qui préoccupe la Faculté des Sciences de Montpellier comme par exemple, la ligne 5 du TRAM.

**M. HALBOUT** remercie l'équipe administrative pour la qualité rédactionnelle de ce document - « *et le respect des échéances de communication et diffusion !* » -. Il demande aux Conseillers s'ils ont des remarques à formuler au sujet de ce procès-verbal.

En l'absence de remarque **M. HALBOUT** propose de procéder à la validation des Procès-Verbaux n° 258 et 259 - Conseil de la Faculté des Sciences du mercredi 18 novembre 2015 et du mercredi 15 décembre 2015.

**Votants : 26 (présents ou représentés)**

**Résultat du vote :**

Ne prend pas part au vote : 0

Abstention : 0

Défavorable : 0

Favorable : **26**

Les PV n° 258 et 259 - Conseil du mercredi 18 novembre 2015 et du mercredi 15 décembre 2015 recueillent un avis UNANIME de la part du Conseil d'UFR.

### **3. POINT SUR LES VISITES DES DÉPARTEMENTS SUR LA THÉMATIQUE HORAIRE ET CONGES**

**M. HALBOUT** souhaite présenter un point de situation concernant les rencontres menées par **M. GUEVELLOU**, Responsable administratif au sein des différents Départements d'enseignement de la Faculté sur la thématique de la gestion des horaires et des congés.

Suite au dispositif de fusion des Établissements UM1/UM2, **M. HALBOUT** rappelle que les outils utilisés auparavant - telle que l'application Adhoc - ont été conservés ; cependant ils ne correspondaient pas « précisément » au fonctionnement de la « Composante Faculté des Sciences ».

Aussi, **M. HALBOUT** informe les Conseillers que la Direction de la Faculté demeure active sur ce dossier tout en souhaitant formuler des propositions destinées à faire évoluer le dispositif en tenant compte pleinement des missions des agents.

À ce jour, **M. HALBOUT** explique que **M. GUEVELLOU** a déjà rencontré cinq Départements et que la mission se poursuit sur l'ensemble des douze Départements.

**M. HALBOUT** laisse la parole à **M. GUEVELLOU** afin qu'il fasse part à l'Assemblée des différents retours dont il a été destinataire.

Avant de débiter sa présentation, **M. GUEVELLOU** remercie l'ensemble des Directeurs de Département ainsi que leurs équipes rencontrés ces derniers jours avec **Mme VILLANUEVA-THERON**, Responsable Administrative Adjointe en charge des Moyens Humains et Financiers de la Faculté.

**M. GUEVELLOU** apprécie particulièrement ces échanges ; il insiste sur la qualité de dialogue. Les équipes techniques et administratives semblent conscientes de la difficulté qui se présente à elles concernant le déploiement de l'outil Adhoc. Ce logiciel qui au demeurant n'est pas nouveau pour la Faculté des sciences, s'inscrit dans un cadre normatif issu du décret du 25 août 2000 lié à la mise en place de l'aménagement et de la réduction du temps de travail dans la Fonction publique ainsi qu'à la note de Monsieur le Président de l'Université de Montpellier en date du 27 août 2016 relative aux horaires et congés des personnels latss.

**M. GUEVELLOU** ajoute que « *l'ancienne Université Montpellier 2 avait fait le choix de déployer cette application ; le dispositif s'appliquant dorénavant à la Communauté latss de l'Université de Montpellier et ce, après avis du CT et vote du CA de l'Université* ».

Pour faire suite aux débats qui sont intervenus au mois de décembre dernier et notamment au sein du Département Chimie, **M. GUEVELLOU** constate une réelle difficulté quant à l'utilisation d'Adhoc : les propos et les remarques relayés par les équipes techniques en témoignent !

**M. GUEVELLOU** présente au Conseil le premier bilan actuel de ses rencontres avec les Départements, tout en précisant que ce document n'est pas encore finalisé. En effet, des rencontres sont encore prévues dans les jours à venir.

A ce jour, **M. GUEVELLOU** indique qu'il a pu rencontrer, en association avec **Mme VILLANUEVA-THERON**, Responsable Administrative adjointe les Départements de Chimie, BE, Bio-MV, Mécanique et Mathématiques.

**M. GUEVELLOU** indique la démarche qui a été la sienne lors de ces visites. Dans un premier temps, une présentation du cadre institutionnel conforme a été faite, en précisant les dispositions devant s'appliquer au sein de l'Etablissement. Il a ainsi fait expressément référence à la note en date du 27 août 2015 définissant le cadre des horaires et congés de l'Université de Montpellier au titre des personnels latss, en rappelant que depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2015, l'application Adhoc s'applique à l'ensemble des personnels latss exerçant au sein de l'Etablissement. Lors de ces rencontres, **M. GUEVELLOU** précise qu'il est amené à expliciter cette note.

**M. GUEVELLOU** insiste sur le fait que ce logiciel est un outil de gestion des horaires, congés et autorisations d'absence : Adhoc ou Application Déclarative des HOraires et des Congés.

À l'issue de ces présentations, **M. GUEVELLOU** met un point d'honneur à laisser la parole aux équipes techniques et administratives. À cet effet et après avoir dressé l'état des lieux, il les sollicite pour qu'elles puissent faire part d'éventuelles observations et/ou difficultés dans l'utilisation quotidienne de cet outil et formuler leurs propres préconisations.

**M. GUEVELLOU** remarque que certains Départements utilisent Adhoc de manière globale : saisie des congés, des autorisations d'absence et validation des plannings bi hebdomadaires. D'autres le font de manière partielle, notamment pour solliciter une demande de congé ou une autorisation d'absence auprès du N+1 et ces derniers rencontrent une réelle difficulté sur le fait de renseigner et valider le planning bi hebdomadaire.

**M. GUEVELLOU** ajoute que les équipes techniques et administratives de la Faculté des Sciences de Montpellier n'ont pas le souhait de s'affranchir du dispositif - « *bien au contraire !* » - mais insistent sur le fait que l'outil actuel leur semble :

- inadapté pour une gestion quotidienne,
- rigide car il ne leur permet pas de pouvoir organiser leur temps de travail de manière d'autant plus sincère qu'ils aspirent à pouvoir renseigner le plus précisément possible l'outil en tant que « *reflet de l'organisation de travail qui est celle du Département ou de l'équipe, si ce n'est l'organisation de la salle de TP* ».

**M. GUEVELLOU** rappelle qu'il s'agit d'une première étape : un état des lieux exhaustif sera ensuite mené.

**M. GUEVELLOU** signale qu'il existe une disparité évidente au sein de la Composante et insiste sur le constat que des Départements utilisent Adhoc alors que d'autres rencontrent de réelles difficultés à pouvoir s'y astreindre ...

**M. GUEVELLOU** explique que les Techniciens des salles de TP par exemple, ont mis en exergue le fait qu'il était impossible de renseigner au quotidien la charge de travail et le flux d'horaire décalé et atypique, contraignant un certain nombre d'agents à commencer plus tôt le matin au titre de la préparation des salles notamment. Il en est de même en ce qui concerne la plage nocturne ; des cours intervenant en soirée ...

**M. GUEVELLOU** souligne que la problématique du « *pic d'activité* » et les difficultés liées au fait d'avoir à justifier d'heures supplémentaires - les faire valoir pour justifier les opérations d'une récupération horaire - ont été pointées du doigt.

**M. GUEVELLOU** précise que le planning bi hebdomadaire rencontre « *peu de succès* » au sein des Départements, alors même qu'il existe la possibilité de pouvoir renseigner deux semaines avec des rythmes différents - une semaine dite « type » et une autre atypique - . « *Les équipes demandent à faire en sorte que l'outil soit adapté à leur réalité ! La Faculté des Sciences appuie également cette requête* ».

**M. GUEVELLOU** note une remarque constante formulée lors de ces rencontres et laissant à penser que l'outil s'adresse principalement aux agents administratifs et qu'il est difficile de pouvoir l'adapter aux personnels techniques.

**M. GUEVELLOU** fait également part de la piste de réflexion qui a été évoquée. Une problématique assez récurrente touche par exemple les sorties dites de terrain : comment l'agent peut-il justifier ce type d'activité avec l'application Adhoc ? Cette possibilité est importante car elle concerne un grand nombre d'agents or, elle n'existe pas dans l'outil. Un dispositif « *auxiliaire* » de gestion en semestrialisation a été évoqué ainsi que le fait de pouvoir compléter l'outil a posteriori, sur le constat horaire ou hebdomadaire de travail.

**M. GUEVELLOU** indique qu'au sein de certains Départements, les agents font en sorte de renseigner l'outil et disposent en parallèle d'un tableur permettant à chacun de noter quotidiennement les heures effectuées.

**M. GUEVELLOU** informe les membres du Conseil qu'il souhaite procéder en deux temps. Lors de la prochaine séance, **M. GUEVELLOU** sera en capacité de présenter aux Conseillers l'ensemble des conclusions, pistes de réflexions et propositions sur cette problématique. Cet engagement permettra par la suite de communiquer une synthèse auprès de la Direction Générale des Services de l'Université de Montpellier.

**M. HALBOUT** remercie **M. GUEVELLOU** pour son intervention.

**M. HALBOUT** souhaite également adresser ses remerciements à l'ensemble des équipes des Départements qui se sont prêtées à cet « *exercice* ». Il importe à la Direction de la Faculté de montrer qu'elle n'est pas dans une démarche d'opposition à ce dispositif et qu'elle fera des propositions constructives à l'échelle de l'Établissement.

**M. HALBOUT** pense que « *cela fait longtemps que la Faculté aurait dû réagir et se positionner sur ce sujet ...* » Le cadrage qui se met en place au sein de l'Université de Montpellier incite la Composante à réfléchir sur ses pratiques qui s'avèrent différentes d'un Département à l'autre. Cette démarche s'inscrit en filigrane de l'égalité de traitement et de l'harmonisation des pratiques pour tous les agents. Cela a également pour effet que la Faculté puisse réfléchir elle-même à ce cadrage et formuler des propositions qui « *colleront à la réalité* ».

**M. HALBOUT** le répète : un premier bilan est fait aujourd'hui, une synthèse sera ensuite réalisée afin d'émettre des propositions.

**M. HALBOUT** donne la parole à **M. IMBERT**.

**M. IMBERT** précise qu'il s'agit effectivement d'un ancien problème : cela fait plusieurs années que l'Université a imposé l'outil et que les organisations syndicales signalent les problématiques qui y sont liées.

**M. IMBERT** souligne que cette application est également problématique pour les agents travaillant en recherche car ils ont aussi des missions de terrain et de laboratoire. Les difficultés liées à Adhoc ne s'adressent donc pas uniquement aux personnels techniques de la Faculté des Sciences, ou de l'Université.

**M. GUEVELLOU** confirme que l'utilisation de cet outil est délicate pour tous les agents ayant d'autres missions que l'enseignement et exerçant par exemple sur le Campus du Triolet.

**M. IMBERT** espère qu'une solution sera trouvée prochainement.

**M. HALBOUT** se rappelle que ce dossier avait déjà effectivement été évoqué de manière informelle.

**M. HALBOUT** demande aux Conseillers s'ils ont d'autres remarques à formuler à ce propos.

**M. HALBOUT** insiste : tous les Départements n'ont pas encore été rencontrés. La priorité a été donnée à ceux organisant des sorties de terrain régulières et connaissant des pics d'activités au niveau des salles de TP.

Pour **M. HALBOUT**, le but est de récolter un éventail de remarques à partir desquelles la Direction de la Faculté établira des propositions auprès de la Présidence.

**M. VINDOLET** ne comprend pas une phrase mentionnée au sein de la synthèse disponible sur l'ENT concernant le Département BE : « Suite à la réunion : mise à jour des régimes horaires et reliquats de congés pour plusieurs agents ».

**M. GUEVELLOU** lui répond qu'à l'issue de la rencontre avec le Département BE, deux agents sont revenus vers lui pour régulariser leur régime horaire.

**M. HALBOUT** précise qu'il s'agit d'une pratique de régularisation a posteriori utilisée par d'autres composantes. À cet effet, il est nécessaire d'initier une réflexion pour que les équipes concernées par ce processus puissent techniquement le faire avec un outil de gestion et de validation adéquat. Cette méthode est notamment appliquée pour la gestion des services des enseignants-chercheurs : ces derniers établissent un prévisionnel en début d'année et régularisent ensuite en fin d'année.

Pour **M. HALBOUT**, cela montre qu'au-delà des différences en termes de catégories de personnels, « nous sommes tous confrontés aux mêmes problèmes de pics d'activités ou de remplacement de collègues pour palier une absence ou un congé notamment ».

**M. HALBOUT** pense que « nous pourrions converger vers un même type de fonctionnement avec un prévisionnel et une régularisation ».

Encore une fois, **M. VERNICOS** constate qu'un outil a été mis en place sans concertation réelle des agents. « Au lieu de gagner du temps, nous le perdons à initier des réunions destinées à proposer des moyens d'utiliser cet outil de manière adaptée ».

**M. HALBOUT** complète les propos de **M. VERNICOS** : « ... Ou pour en construire un nouveau ! »

Pour **M. VERNICOS**, il s'agit d'un réel problème ! Il n'est pas normal qu'un logiciel censé simplifier la vie des personnels, finisse par la compliquer du fait d'un manque de concertation des usagers.

**M. IMBERT** rebondit : dans un premier temps, des textes nationaux et locaux sont présentés, puis on réfléchit à un outil. « Cela n'est pas satisfaisant ! »

**M. HALBOUT** reconnaît que la Faculté des Sciences a subi la mise en place d'Adhoc par « l'ancienne Université de Montpellier 2 ». Aujourd'hui et après un état des lieux, des propositions d'évolution doivent être faites à l'échelle de l'Université.

**M. HALBOUT** indique que la Faculté des Sciences est, à ce jour, la seule composante à initier cette réflexion.

**M. HALBOUT** pense que l'Établissement sera demandeur d'une solution pratique tenant à la fois compte de la législation et des remarques de ceux qui sont sur le terrain.

**M. HALBOUT** espère que la démarche entreprise permettra d'utiliser un outil plus adapté qu'Adhoc ou que du moins, il sera amélioré.

**M. HALBOUT** rappelle que **M. GUEVELLOU** fera part au Conseil des nouvelles propositions.

En l'absence de nouvelle remarque, **M. HALBOUT** propose de passer au point suivant.

#### 4. VOTE DES PROJETS PÉDAGOGIQUES

**M. HALBOUT** précise que **M. BRETAGNON** ne peut être présent ce jour pour présenter les propositions d'arbitrage relatives à la première vague des projets pédagogiques de la Faculté des Sciences de Montpellier.

**M. HALBOUT** rappelle que les projets ont été mis à la disposition des Conseillers avant les vacances de fin d'année.

Pour **M. HALBOUT**, il est toujours « *douloureux* » d'opérer des choix pour cette première vague. La seconde vague d'arbitrages interviendra entre les mois de mai et de juin prochains. La priorité a été donnée aux Départements « qui ont été moins pourvus en termes de projets pédagogiques ou ceux ayant différé leur demande ». C'est notamment le cas du DESTEEM, des Départements Informatique, des Langues et de Mathématiques.

**M. HALBOUT** souligne que la deuxième contrainte est liée à l'équilibre des masses fonctionnements/équipement. Cette année, une vigilance particulière a été requise en termes budgétaires sur la ligne de fonctionnement. C'est sur celle-ci que l'arbitrage a été le plus difficile car il n'a pu être possible d'amender toutes les demandes qui étaient pour certaines, prioritaires au regard du fonctionnement.

**M. HALBOUT** pense notamment à celles du Département Informatique que la Direction aurait souhaité valider dans le cadre de ce premier arbitrage ; seule l'une d'entre elles est passée. Sans vouloir prendre un engagement devant le Conseil, **M. HALBOUT** croit qu'une seconde demande devra être prise en compte au mois de juin car les deux projets proposés sont très intéressants.

**M. HALBOUT** explique qu'une réflexion avec le Département est actuellement menée pour envisager l'extension de ces projets vers d'autres. En parallèle, la rénovation de la serre sollicitée par le Département Bio-MV va être financée.

**M. HALBOUT** indique que cette demande se trouve sur la ligne dédiée au fonctionnement mais que ces crédits pourraient être transformés en investissement car il s'agit d'une rénovation.

**M. HALBOUT** informe l'Assistance que la Faculté des Sciences va travailler avec la Direction du Patrimoine Immobilier de l'Université de Montpellier pour déterminer le basculement de ces travaux de réhabilitation en investissement.

**M. HALBOUT** présente les propositions aux Conseillers et rappelle que l'ensemble des demandes, mis à part celles des Départements Bio-MV et Informatique, répondent aux priorités des différents Départements d'enseignement.

**M. IMBERT** souhaite poser une question concernant la demande du Département Informatique : « *que signifie le terme Mobilité enseignant ? Cela correspond-il à des déplacements ?* »

**M. HALBOUT** lui répond qu'il s'agit d'une mobilité sur le campus ; l'idée étant d'utiliser des tablettes tactiles pour des soutenances de projets dématérialisées.

Pour **M. VERNICOS**, ce projet relève de l'investissement.

**M. HALBOUT** ajoute que ce financement n'est pas dédié à la réalisation de « *déplacements* » mais, à l'acquisition d'un matériel informatique permettant aux enseignants de suivre des projets à distance. Lorsque les enseignants veulent faire des soutenances avec leur ordinateur personnel, cela nécessite obligatoirement un câblage. De ce fait, le Département propose à titre expérimental, d'utiliser un matériel de type tablette connecté par wifi et sans câble pour pouvoir suivre des soutenances sans devoir effectuer des branchements.

**M. HALBOUT** précise que le matériel ne serait pas individuel : les tablettes seront mises à disposition des équipes qui souhaiteraient réaliser leur soutenance.

**M. HALBOUT** pense que ce fonctionnement pourrait s'étendre aux Comités de sélection : les personnes pourraient ainsi se réunir dans une salle équipée d'un grand écran et les différents membres du jury auraient une tablette pour suivre le Comité à distance.

**M. IMBERT** s'alerte sur les risques de piratage de logiciels.

**M. HALBOUT** lui répond que la Faculté des Sciences utilise des logiciels libres dont l'avantage est qu'ils ne peuvent être piratés.

**M. HALBOUT** espère avoir donné suffisamment d'informations sur ce projet qu'il trouve, au demeurant, très intéressant.

**M. HALBOUT** demande si les Conseillers ont d'autres questions à formuler.

**Mme ROLLAND** s'étonne que deux demandes aient été formulées par le Département de Chimie pour des distillateurs.

**M. FILHOL** l'informe qu'il s'agit de deux projets différents.

En l'absence de remarque, **M. HALBOUT** propose de procéder au vote des projets pédagogiques 2016 - 1ère vague de la Faculté des Sciences de Montpellier.

**Votants : 27 (présents ou représentés)**

**Résultat du vote :**

Ne prend pas part au vote : 0

Abstention : 0

Défavorable : 0

Favorable : 27

Les projets pédagogiques 2016 - 1ère vague - de la Faculté des Sciences recueillent un avis UNANIME de la part du Conseil d'UFR.

**M. HALBOUT** remercie les membres de leur vote unanime.

## **5 DÉBAT SUR L'ÉVOLUTION DES PRATIQUES PÉDAGOGIQUES : FORMATION DES ENSEIGNANTS**

Suite aux retours du précédent Conseil, **M. HALBOUT** informe les membres du Conseil qu'un nouveau calendrier a été proposé.

**M. HALBOUT** rappelle les propos de **Mme ROLLAND** concernant l'intervalle de temps nécessaire entre le séminaire et le retour à effectuer auprès de l'Assemblée. Il a donc été suggéré de fixer ces rencontres entre deux Conseils et non la veille.

**M. HALBOUT** fait également part d'une autre proposition : celle d'intégrer les enseignants de l'Université Paul-Valéry dans le cadre de cette réflexion ; ces derniers souhaitant en effet mener un débat similaire pour le projet IDEFI-UM3D.

**M. HALBOUT** précise que la date retenue - le dernier vendredi de chaque mois - correspond à une volonté de part et d'autre. Lorsque ce jour tombera en période de vacances universitaires, le séminaire sera avancé.

**M. HALBOUT** informe les Conseillers que les prochains rendez-vous ont été fixés au vendredi 29 janvier 2016 et au vendredi 19 février 2016.

Aussi, **M. HALBOUT** explique que les différentes thématiques ont été ajustées après discussion avec les équipes de l'Université Paul Valéry. Celles-ci souhaitent notamment revenir sur les enseignements hybrides.

**M. HALBOUT** remarque que ce thème faisait partie du premier débat mais, il sera de nouveau abordé afin de partager tous les points de vue.

Pour **M. HALBOUT**, l'enseignement hybride semble être un point consensuel, vers lequel la Faculté des Sciences veut s'engager.

**M. HALBOUT** signale que ses nouvelles modalités sont mentionnées sur la note mise à disposition des Conseillers.

**M. HALBOUT** souligne que le compte rendu rédigé par **Mme ROLLAND** - correspondant au dernier séminaire - est disponible sur le site web de la Faculté.

**M. HALBOUT** demande qu'un Conseiller se porte volontaire pour chacune des rencontres à venir pour rédiger les comptes rendus qui seront ensuite publiés sur le site.

**M. HALBOUT** suggère de débattre sur l'évolution du fonctionnement actuel - en partant du compte rendu rédigé par **Mme ROLLAND** - et d'initier une réflexion relative au prochain groupe de travail « *Des supports pour apprendre* », notamment sur la formation des enseignants aux nouvelles pratiques pédagogiques et plus précisément, aux nouveaux outils.

**M. HALBOUT** informe le Conseil que deux interventions sont prévues à l'occasion du prochain séminaire :

- sur les usages des diaporamas d'un point de vue didactique et technique,
- sur l'usage des forums présentant un intérêt sociologique et technique.

**M. HALBOUT** indique qu'une table ronde sera organisée, notamment avec le Collège doctoral. « *Cette structure est importante !* » Elle est le lieu où se forment les futurs enseignants lorsqu'ils sont doctorant et débutent leurs missions complémentaires d'enseignement.

**M. HALBOUT** précise que **Mme GALL-BORRUT** a accepté d'être le rapporteur du prochain débat et remercie **Mme ROLLAND** pour le travail fourni lors du précédent séminaire.

**M. HALBOUT** fait un appel auprès des membres du Conseil pour connaître les éventuels rapporteurs des prochaines rencontres.

**M. HALBOUT** donne la parole aux Conseillers et demande si d'autres intervenants sont susceptibles d'être invités à l'occasion du prochain débat.

**M. IMBERT** s'interroge sur le nombre d'enseignants de la Faculté des Sciences ayant déjà suivi des formations. Il serait intéressant de savoir si certains d'entre eux suivent celles existant déjà sur la pédagogie, puis de considérer si la mise en place de politiques incitatives, s'avère nécessaire.

Pour **M. HALBOUT**, il s'agit d'une bonne question : il explique avoir discuté de ce sujet avec **M. CASSAGNE**. Rendre les formations obligatoires signifierait revenir à l'ancien CIES - Centre d'Initiation à l'Enseignement Supérieur - au sein duquel « *les enseignants se rendaient avec des articles à lire et en portaient dès qu'ils le pouvaient !* »

**M. HALBOUT** avoue avoir été assez surpris de la mobilisation des équipes lors de la première séance et espère que cette dernière ne faiblira pas lors des prochains séminaires. Il souhaite à cet effet sensibiliser le plus grand nombre d'enseignants.

**M. IMBERT** rappelle que les enseignants chercheurs bénéficient du DIF - Droit Individuel à la Formation -.

Pour **M. IMBERT**, il serait intéressant d'aborder la question de l'absence de formation des enseignants chercheurs de manière générale et posant de sérieux problèmes. Des discussions pourraient également être entreprises sur le fait que les enseignants sont amenés à gérer et encadrer des personnels alors qu'ils ne sont pas formés aux techniques du management.

**Mme FICHARD-CARROLL** souligne que des formations existent au sein de l'Université de Montpellier.

**M. IMBERT** lui répond que ces dernières se font a posteriori et uniquement si les personnes sont volontaires.

**M. IMBERT** prend l'exemple de collègues qui sont N+1, Directeurs d'UMR alors qu'ils n'ont eu aucune formation.

**Mme FICHARD-CARROLL** confirme qu'il faut être volontaire pour suivre ces enseignements et disposer également d'un emploi du temps adéquat !

**M. IMBERT** reconnaît que d'importants progrès ont été réalisés en matière d'offre de formation et pose à nouveau la question sur le nombre d'enseignants y participant.

**Mme ROLLAND** confirme que l'Établissement propose un grand nombre de formations intéressantes et enrichissantes. Toutefois, elle explique avoir suivi l'une d'entre elles dont les places étaient limitées à dix personnes ... à son grand regret !

**Mme ROLLAND** précise qu'il s'agit souvent des mêmes personnes qui suivent les formations.

**Mme ROLLAND** ajoute que le Département Chimie a mis en place une Commission de formation et de pédagogie relayant au sein du Département, l'ensemble des formations accessibles. Cette organisation pourrait être proposée à l'ensemble des Départements d'enseignement, ce qui permettrait peut-être d'inciter les enseignants chercheurs à les suivre.

Pour **M. GODELLE**, cela lui paraît être une bonne façon de motiver les personnes qui souhaitent y participer.

Pour **M. GODELLE**, une bonne manière d'inciter les équipes à suivre ces formations est de pouvoir les appliquer de manière immédiate. Les enseignants chercheurs ont l'habitude de travailler en équipe pédagogique pour noter les unités d'enseignements,

les formations ou réfléchir sur aux maquettes. Ce n'est pas vraiment dans leurs pratiques de se mettre en situation d'apprendre et de mettre immédiatement en pratique ce qu'ils ont appris.

**M. GODELLE** s'interroge sur le fait d'instituer ces formations au travers de projets d'enseignement : « *les collègues y participant seraient ainsi formés dans ce cadre* ».

**M. HALBOUT** complète les propos de **M. GODELLE** : il ne s'agirait pas d'un contenu théorique mais, d'accompagnement en termes de projets pédagogiques d'une formation.

**M. GODELLE** imagine ce que la Faculté des Sciences ferait pour modifier les méthodes pédagogiques pour les étudiants en difficulté. Le plus plausible serait de savoir comment améliorer la réussite de ces personnes et de les suivre dans ce projet.

**M. VERNICOS** souhaite intervenir par rapport à l'engagement des enseignants et croit que **M. GODELLE** est « *pessimiste* ». Il rappelle que les personnes sont aujourd'hui « *sensibles à l'argent* » : il faut motiver les enseignants chercheurs avec notamment, la PEDR ...

**M. GODELLE** ne se trouve pas pessimiste et fait part de retours de collègues souhaitant que les enseignements changent et évoluent dans le bon sens. Ils se posent donc des questions et attendent des réponses.

Pour **M. GODELLE**, au lieu de se réunir et de réfléchir aux moyens devant permettre de faire évoluer les contenus et améliorer l'organisation, il serait préférable de mener une discussion concernant le choix de la pédagogie à adopter et dont le fonctionnement serait optimal : « *Les collègues seraient plus réceptifs !* »

**M. GODELLE** pense que cela existe déjà au sein de certains Départements. « *Nous sommes contraints de savoir comment enseigner lorsque nous réfléchissons à une maquette. Il faudrait peut-être essayer de développer cela.* »

Pour **M. VERNICOS**, cela est en rapport avec la question posée précédemment : « *Quel est le pourcentage d'enseignants chercheurs suivant des formations ?* »

Lorsqu'il regarde les pays à la pointe en matière d'innovation, **M. VERNICOS** note que l'implication de l'enseignant est prise en compte au moment de l'éventuel avancement de carrière : « *Cela fait partie du cahier des charges !* »

**M. GODELLE** se déclare favorable à ce mode de fonctionnement.

**M. LE CLEZIO** veut bien que des apartés soient effectués concernant le fait que les enseignants chercheurs puissent demeurer des chercheurs ayant une charge d'enseignement. Toutefois, ces derniers sont aussi surchargés par les tâches administratives. S'ils veulent suivre une formation, ils doivent trouver du temps !

**M. LE CLEZIO** cite un exemple personnel : il a fait le choix cette année de suivre des formations sur le management afin d'être N+1. Celles-ci sont passionnantes, utiles et peuvent être mises en œuvre immédiatement.

Pour **M. LE CLEZIO**, des initiatives doivent être prises pour changer les états d'esprit afin qu'ils suivent des formations. Toutefois, il conviendrait également d'opérer une meilleure répartition des charges actuelles dues à la lourdeur du système afin que tous puissent non seulement se sentir impliqués mais aussi, avoir le temps de se former.

**M. LE CLEZIO** ne souhaite pas qu'il ressorte de ce Conseil l'idée que les enseignants chercheurs ne font que de la Recherche et ne sont intéressés que par elle ! « *Ces derniers sont également très investis dans le domaine pédagogique* ». En outre, ils sont surchargés par des tâches qui ne relèvent habituellement pas de leur compétence ...

**M. ALI** fait part de sa propre expérience car il a eu l'opportunité d'exercer dans d'autres universités, notamment au Québec.

Aussi, **M. ALI** note des différences assez nettes. Au sein de la Faculté des Sciences de Montpellier et notamment du Département Biologie-Écologie auquel il appartient, les étudiants sont davantage spectateurs qu'acteurs. Ce fait est particulièrement notable dans le cadre des enseignements de travaux pratiques. L'accent a été volontairement mis sur la motivation, sans que les étudiants ne maîtrisent pour autant l'ensemble des « *concepts* » de la formation. Lorsque ces derniers participent, discutent et argumentent sur les manipulations réalisées, le résultat est beaucoup plus significatif en termes d'acquisition des savoirs.

**M. ALI** pense que cette méthode, utilisée par des universités à la pointe de l'innovation, pourrait être efficace. Toutefois, un élément problématique subsiste : celui de l'effectif d'étudiants gérés, notamment en biologie.

Malgré tout, **M. ALI** croit que cette manière d'opérer est la bonne et que le Département Biologie-Écologie pourrait l'expérimenter. Aujourd'hui, l'étudiant participe aux travaux pratiques sans en être l'acteur central : il réceptionne simplement des informations et s'inscrit dans un rôle relativement « passif ». Or, les travaux pratiques ont pour objet d'expérimenter, de découvrir des résultats et d'en discuter. De plus, cette démarche a le mérite de décroiser la recherche et l'enseignement.

**M. ALI** fait remarquer que, malheureusement, une séparation entre ces deux domaines a tendance à s'opérer en France. « *Notre pédagogie gagnerait pourtant à réaliser une synergie entre eux !* » Ainsi, l'enseignant chercheur, qui a appris une méthodologie et des savoirs à travers la recherche, enrichirait son enseignement.

Pour **M. HALBOUT**, un échange entre **M. GODELLE**, **M. ALI** et les équipes serait particulièrement intéressant.

**M. ALI** précise qu'il a déjà discuté avec **M. GODELLE** à ce sujet : tous deux aimeraient initier cette approche.

**M. ALI** explique qu'il fait partie « *de ceux* » pensant que cela est techniquement réalisable.

**M. ALI** a des idées en termes d'application pouvant être mises en place et ce, même avec un grand nombre d'étudiants.

Si le Conseil valide la proposition, **M. HALBOUT** propose à **M. ALI** d'être le rapporteur de la prochaine réunion relative à l'Évolution des pratiques pédagogiques qui se tiendra le 19 février prochain.

Pour **M. HALBOUT**, il est nécessaire de disposer d'éléments concrets à ce sujet.

**M. HALBOUT** donne la parole à **M. GODELLE**.

**M. GODELLE** a apprécié l'intervention de **M. ALI** car celle-ci présente les étudiants et les enseignants chercheurs de la Faculté des Sciences de Montpellier comme des scientifiques !

**M. GODELLE** trouve que les équipes pédagogiques se privent d'une capacité à expérimenter : de nouvelles méthodes pourraient être testées.

Pour **M. GODELLE**, cela permettra de former les enseignants chercheurs sur ce qui marche et ce qui ne marche pas ...

**M. LEMOIGNO** indique qu'au Québec, le rapport à l'Enseignement est totalement différent par rapport à la France. Une réflexion beaucoup plus fine est notamment menée. Même si certains procédés paraissent « *exotiques* », il convient de souligner que la vision de l'enseignement, comme celle de la recherche, est fructueuse. « *Cela devrait nous inciter à acquérir des réflexes que nous n'avons pas encore !* »

**M. HOFFMANN** souligne que, lorsqu'un outil est mis en place, ce dernier doit être adapté à la population qui en est le destinataire. Aujourd'hui, la Faculté des Sciences accueille diverses populations : une pédagogie qui fonctionne sur un type de population ne conviendra pas forcément à d'autres.

Néanmoins, pour **M. HOFFMANN**, un problème subsistera toujours ici : « *nous ne disposons pas de pédagogie différentielle. Il faudrait arriver à individualiser les populations pour adapter la pédagogie dans le cadre d'un même enseignement. Or aujourd'hui, l'approche est la même, quelle que soit l'origine des étudiants. Tant que cette problématique culturelle et éducative subsistera, nous n'arriverons jamais à trouver de solution satisfaisante !* »

**M. HOFFMANN** trouve que la proposition de **M. ALI** concernant les travaux pratiques, est intéressante. Toutefois, elle ne sera pas forcément adaptée à tous les étudiants.

Pour **M. ALI**, ce qui est essentiel est la manière d'aborder la pédagogie et ce, encore plus que son application pratique !

**M. ALI** pense que la conception actuelle est regrettable. En adoptant une nouvelle perception dans le cadre des enseignements, les choses seraient différentes. Des hypothèses pourraient être appliquées en cours de travaux pratiques, des expérimentations, une prise en compte des résultats et l'élaboration d'une conclusion.

Pour **M. ALI**, il ne s'agit pas simplement d'appliquer un outil mais, de concevoir la pédagogie dans sa globalité. Il est ici question d'opérer un décloisonnement entre l'aspect scientifique lié à la recherche et l'enseignement.

Selon **M. ALI**, il n'y aura pas forcément un seul outil ni une manière unique d'aborder les choses. En effet, une réflexion globale doit s'engager. Il espère que celle-ci mènera à une plus grande synergie entre les deux domaines.

**M. HOFFMANN** prend l'exemple d'Établissements scolaires se situant au sein de différents quartiers : la solution à un même problème ne peut être abordée de la même manière ...

**M. HOFFMANN** fait part de son expérience en expliquant avoir vu un même enseignant intervenir au sein de divers établissements. Pour une même problématique, le résultat est totalement différent d'un lieu à un autre. En d'autres termes, le message que l'on veut passer ne peut pas être abordé de la même façon selon le type de population « *que nous avons en face.* »

**M. IMBERT** rappelle que lorsqu'on parle de pédagogie, on fait souvent référence aux canadiens francophones ou au Québec. Toutefois, il ne faut pas oublier que la formation secondaire dans ce pays est différente de celle dispensée en France. Il ne faut pas croire que les outils utilisés au Canada et au Québec vont automatiquement fonctionner dans notre pays !

Pour **M. IMBERT**, faire un copier-coller n'est pas satisfaisant. Il convient d'initier une réflexion globale, ce qui n'empêche pas de prendre comme point de départ ce qui est réalisé dans ces pays.

Pour rebondir sur les propos de **M. GODELLE**, **M. IMBERT** ajoute qu'il est d'accord avec lui concernant l'aspect expérimental. Il est dommage de savoir que des choses ne fonctionnent pas et sont pourtant pérennisées !

**M. IMBERT** prend comme exemple les cours magistraux. Ces derniers ont été institués il y a de nombreuses années et reconnus inadéquats : un taux d'échec important a été constaté. « *C'est notre niveau d'intégration de scientifique ...* »

Concernant la valorisation de l'enseignement, **M. FILHOL** signale que les enseignants des pays anglo-saxons publient dans des journaux spécialisés en enseignement, que cela soit en mathématiques, en chimie ou en physique. En France, le taux de telles publications est relativement faible chez les enseignants chercheurs. Du côté de l'enseignement, cela n'est pas valorisé.

Pour **M. FILHOL**, un enseignant chercheur peut publier sur son activité en recherche mais également sur sa spécialité d'enseignement !

**M. LE CLEZIO** souhaite faire une remarque concernant le fonctionnement national.

**M. LE CLEZIO** précise qu'une discussion à l'échelle locale est actuellement menée mais que, les mesures sont prises au niveau national. Par exemple, pour la section 63 en électronique, la partie enseignement est prise en considération. Un club EEA, issu de la CNU 63, existe ; il est assez actif et organise des conférences régulières sur l'enseignement. L'implication des équipes dans le cadre de ces colloques est prise en compte dans leur évaluation.

Pour **M. ALI**, les évaluations en section 67 et 68 sont différentes. Il est très difficile et « *pénible* » de ne pas disposer de grilles de lecture et de barème plus ou moins transversaux entre les sections en sciences qui sont assez proches. D'ailleurs, les enseignants se trouvant au sein de ces sections constatent cette difficulté.

Pour **M. HALBOUT**, cela montre l'intérêt de mener une discussion la plus large possible au sein de la Faculté des Sciences de Montpellier !

**M. HALBOUT** rappelle que la Composante « *a son mot à dire* » sur les promotions et des Congés pour Recherches ou Conversions Thématiques.

**M. HALBOUT** indique que cette appellation recouvre les termes « *Conversions Thématiques* » ; un CRCT pouvant être l'occasion de développer un projet pédagogique.

**M. GODELLE** ajoute en plaisantant : « *D'autant plus que la Faculté des Sciences va les financer ... !* »

Pour **M. IMBERT**, un CRCT n'a pas cette vocation. Aussi, il se dit sceptique mais si la Faculté des Sciences les finance, elle pourra faire ce qu'elle souhaite.

**M. HALBOUT** revient vers **M. ALI** et sur sa proposition de le nommer rapporteur : celui-ci lui confirme sa disponibilité pour le 19 février prochain.

**Mme FICHARD-CARROLL** remarque que le séminaire prévu le 22 avril 2016 tombe pendant les vacances universitaires.

De ce fait, **Mme FICHARD-CARROLL** craint que peu de personnes ne soient présentes lors de cette rencontre et propose à **M. HALBOUT** de la reporter.

**M. HALBOUT** note cette remarque et indique que la date sera modifiée.

**M. ALI** s'interroge sur le lieu de rencontre du 19 février prochain.

**M. HALBOUT** indique que ces rencontres alterneront entre l'Université Paul Valéry et la Faculté des Sciences de Montpellier. Le séminaire du 19 février interviendra très probablement sur le site du Triolet.

**M. THALER** est très heureux « *de ressentir une motivation, un dynamisme et une volonté de faire évoluer les pratiques pédagogiques !* » Toutefois, il alerte le Conseil sur le fait que cela ne peut se faire sans modifier le cadre. Il faut en conséquence également réfléchir aux moyens dédiés à cette mutation.

Pour **M. THALER**, les moyens et le cadre doivent changer concernant l'aspect réglementaire.

**M. THALER** souligne le caractère extrêmement « *archaïque* » de la réglementation en vigueur à laquelle l'Établissement est soumis.

**M. THALER** rappelle qu'il existe des procédés inventés « *par nos soins* » tels que le Suivi de Projets et de Stages - SPS -, constituant une réelle innovation favorisant l'évolution de la pédagogie par projets. Le cadre réglementaire des SPS n'existe pas !

**M. THALER** insiste : « *Cette évolution nécessite plus d'ingénierie pédagogique !* ». Le risque est de se démotiver au bout de quelques années, comme cela peut être le cas de certains enseignants particulièrement innovants.

**M. ALI** signale que des postes d'ingénieurs en pédagogie sont proposés dans certains Établissements.

**M. HALBOUT** ajoute qu'à l'occasion de la première rencontre, les IUT ont témoigné de l'importance de disposer d'ingénieurs. Dans ce cas, c'est l'ingénieur qui pilote et insuffle une politique. Est-ce que nous voulons à la Faculté des Sciences ? Le fait qu'un ingénieur vienne en appui des enseignants est une bonne chose. En revanche, le fait qu'il soit considéré comme un animateur de réflexion n'est peut-être pas ce que nous voulons préconiser.

**M. ALI** pense que les enseignants, notamment au contact direct des étudiants, sont forces de propositions. L'ingénieur quant à lui, est là pour réfléchir à l'application de ces dernières sur le terrain. Cela ne doit pas être l'inverse !

**M. LEMOIGNO** n'est pas d'accord avec les propos de **M. ALI**.

**M. LEMOIGNO** prend l'exemple de l'Université de Lyon où l'ingénieur a un rôle d'indicateur. Il ne décide pas mais, explore des pistes qu'il propose ensuite aux enseignants.

**M. LEMOIGNO** explique que « *nous n'avons pas le temps d'aller voir ailleurs ce qu'il se fait ou ce qui a été essayé.* » L'ingénieur disposera de ce rôle et discutera avec les équipes pédagogiques : son rôle est celui d'un meneur.

**M. ALI** est entièrement d'accord avec la remarque de **M. LEMOIGNO**, qui a parfaitement décrit la mission de l'ingénieur, tant sur le plan technique que pratique. Les enseignants n'ayant pas le temps de mettre en place leurs idées et compte tenu du fait que les étudiants restent la priorité, il incombera à l'ingénieur de réfléchir sur la manière de mettre les informations en application.

**M. LEMOIGNO** croit que placer un ingénieur à la direction d'un service pédagogique peut être intéressant.

**M. PECOUL**, passionné par l'expérience, l'est tout autant par ce qu'il entend lors de ce débat. Ce qui est décrit aujourd'hui ne fait que confirmer les dires des étudiants qu'il rencontre à l'écart des enseignants ...

**M. PECOUL** souligne que ceux-ci lui confirment que les cours théoriques en amphithéâtre ne « *passent pas* ». Ils attendent autre chose des professionnels et notamment, des témoignages.

**M. PECOUL** se demande si des modifications aussi précises soient-elles, permettraient d'aller dans la bonne direction.

**M. PECOUL** informe les membres du Conseil qu'il est intervenu la veille avec **M. HALBOUT** et **M. THALER** au sein d'amphithéâtres du campus comprenant de 200 à 500 étudiants.

**M. PECOUL** reconnaît que cela n'était ni propice à la convivialité ni à l'interactivité mais que des micros « *volants* » ont permis de réaliser des prises de paroles et des échanges avec certaines personnes, ce qui a permis d'orienter les discussions dans la bonne direction.

Pour **M. PECOUL**, les locaux tels que l'amphithéâtre Dumontet sont confortables mais, ne sont pas propices à une pédagogie active lorsque les effectifs sont trop importants.

**M. PECOUL** pense que les problèmes ne peuvent se régler du jour au lendemain. Toutefois, une réflexion menée sur certains « *détails* » permettrait d'éviter cette configuration où « *Dieu le Père* » s'adresse à cinq cent étudiants.

**M. ALI** insiste : le cours théorique est indispensable ! Il n'est pas possible d'arrêter complètement ces enseignements.

**M. PECOUL** approuve la remarque de **M. ALI**.

**M. ALI** note que le problème réside dans le poids que « *nous avons conféré à ces cours et ce, durant des décennies.* » Il ne s'agit pas de les éliminer mais, d'instituer une nouvelle manière d'opérer en leur donnant moins d'importance ! Ces enseignements sont indispensables car ils permettent d'offrir un cadre théorique de base aux étudiants. Il faut faire en sorte qu'ils soient au centre de cette pédagogie et non des simples spectateurs.

**M. PECOUL** a la conviction que les professionnels dont il fait partie et qui interviennent auprès de ce public, ne sont pas en train de démolir le fonctionnement traditionnel de l'Université.

**M. PECOUL** s'explique de manière plus précise en ajoutant que des étudiants pouvaient faire preuve d'une appétence nouvelle pour des disciplines fondamentales suite aux interventions données par les professionnels. Ces derniers favorisent donc une curiosité puis renvoient les étudiants vers le corps pédagogique, convaincus de savoir pourquoi ils ont choisi une discipline.

**M. ALI** reprend les propos de **M. GODELLE** et rappelle que dans les faits, un étudiant a besoin de savoir pourquoi il effectue telle ou telle chose. Si les connaissances ne sont pas mises directement en application, les jeunes s'en éloignent.

**M. ALI** pense que les personnes de sa génération étaient capables de récupérer l'information sans considérer l'application directe mais, cela n'est plus possible aujourd'hui.

Pour **M. ALI**, il est important de montrer aux étudiants ce que les enseignants sont en train de leur apprendre.

**M. PECOUL** note que les deux approches sont indispensables.

**M. PECOUL** précise qu'il s'agit là d'un vieux débat : il a déjà eu l'occasion de participer, il y a de ça plusieurs années, à des réunions entre des Directeurs d'École de Commerce. La discussion portait sur le droit à enseigner les disciplines fondamentales. Deux Directeurs d'Écoles - HEC et IECS - convergeaient dans leur vision, malgré deux approches fondamentalement différentes : le Directeur d'HEC déplorait le manque d'implication des étudiants dans les cours d'informatique voire de mathématiques - ces derniers préparant à une approche sérieuse de l'informatique en Première année -. L'IECS avait comme pédagogie de confronter les étudiants à des problèmes qu'ils pensaient savoir résoudre et ce, dès leur arrivée. Il est évident que ceux-ci se trompaient et s'apercevaient de la nécessité de travailler certaines disciplines. Le but était de mettre les étudiants en échec et de leur faire comprendre pourquoi ils n'arrivaient pas à solutionner le problème. Il leur fallait en conséquence approfondir leurs connaissances au préalable.

**M. PECOUL** se demande si ce débat est toujours d'actualité entre les deux Établissements, sachant que cela remonte déjà à plusieurs années en arrière ...

**M. HALBOUT** est très satisfait par l'avancée du débat de ce jour au sein de cette Assemblée.

Pour **M. HALBOUT**, l'idée principale est d'ouvrir la réflexion ! Ainsi, à défaut d'ingénieur pédagogique, la Faculté pourrait se construire une bibliothèque. **M. HALBOUT** fait référence à celle mise en ligne sur le site institutionnel au sein de laquelle **M. LEMOIGNO** a mentionné quelques noms de sites et pistes de réflexion.

**M. HALBOUT** invite les membres du Conseil à lui relayer de nouveaux liens afin de compléter cette bibliothèque.

**M. HALBOUT** rappelle que le prochain séminaire se tiendra sur le Campus du Triolet le 29 janvier prochain et invite les Conseillers à y participer massivement.

**M. HALBOUT** remercie l'Assemblée pour son implication dans ce débat et propose de passer au point suivant.

#### 6) POINT SUR LE SALON DE L'ÉTUDIANT ET SUR LA PRÉPARATION DE LA JOURNÉE PORTES OUVERTES

**M. HALBOUT** invite **Mme BOYER**, Responsable du service Communication de la Faculté des Sciences à le rejoindre pour présenter un point de situation relatif au Salon de l'Étudiant et à la Journée Portes Ouvertes.

**M. HALBOUT** souligne que chaque année, la Faculté améliore sa communication : « *nos efforts sont visibles* ».

**M. HALBOUT** remercie toutes les équipes qui se sont mobilisées sur ces deux manifestations et celles ayant participé aux conférences qui se sont déroulées dans ce cadre.

**M. HALBOUT** note que celles-ci sont de plus en plus vivantes car y participent, des étudiants et des enseignants qui viennent présenter leurs formations. Auparavant, ces conférences étaient animées par le service Cassiopée Université Montpellier 2, remplacé aujourd'hui par le SCUJO-IP Université de Montpellier.

**M. HALBOUT** salue l'important travail de coordination et d'organisation générale réalisé par ce dernier.

Pour **M. HALBOUT**, il est intéressant de pouvoir exposer aux familles « *des exemples concrets* » de l'offre de formation.

**M. HALBOUT** donne la parole à **Mme BOYER**.

**Mme BOYER** remercie tout d'abord les personnes présentes sur le Salon de l'Étudiant. Un grand nombre d'entre elles se sont déplacées y compris durant la journée du samedi : « *C'est un rendez-vous incontournable !* »

**Mme BOYER** précise qu'elle a profité du Salon pour faire la promotion de la « Journée Portes Ouvertes ».

Afin de préparer au mieux cette journée, **Mme BOYER** indique que le service Communication a transmis par mail une fiche à compléter - le concept n'étant pas été modifié -.

**Mme BOYER** signale que la fin des travaux au bâtiment 7 permettra d'y installer des stands de la même manière que l'an dernier. Un circuit sur le Campus sera également proposé avec des démonstrations de ce qui peut être fait dans les salles de travaux pratiques.

Enfin, **Mme BOYER** ajoute que toutes les informations relatives à cet événement sont disponibles sur le site internet de la Faculté des Sciences.

**M. IMBERT** souhaite revenir sur le Salon de l'Étudiant.

**M. IMBERT** note que l'Université de Montpellier a été le principal stand. Fort de ce constat, il est nécessaire de formuler deux requêtes :

- l'une en termes de surface : le Salon est très dense et il manque d'espace ...
- l'autre en termes de confort sonore : il faudrait que les salles dévolues aux conférences ne soient pas au même endroit que les espaces de convivialité : « *Il y avait beaucoup de brouhaha* ».

**Mme BOYER** souligne que depuis l'an dernier, la surface des stands a été doublée.

**M. IMBERT** fait référence à celle du Salon : « *l'espace est trop petit !* »

**M. HALBOUT** pense qu'il faut en discuter avec l'organisateur.

**M. IMBERT** insiste : l'Université de Montpellier est le loueur principal : il faut donc insister auprès des organisateurs pour que le Salon soit organisé dans un lieu plus vaste.

**M. FILHOL** intervient au sujet de la « Journée Portes Ouvertes » et demande si une gratification est prévue pour les étudiants qui aideront à l'organisation de cette manifestation.

**Mme BOYER** lui répond que des goodies et des bons Fnac de 20 euros leur seront offerts.

**Mme BOYER** informe les membres du Conseil qu'environ douze étudiants sont concernés, soit un par Département de la Faculté.

**Mme BOYER** rappelle que les Directeurs de Département doivent impérativement lui faire remonter leurs besoins pour pouvoir optimiser l'organisation en amont.

**M. HALBOUT** rappelle qu'une enveloppe budgétaire est prévue pour l'organisation de cette journée.

**M. HALBOUT** fait remarquer que la Conférence relative à l'apprentissage, ayant eu lieu dans le cadre du Salon de l'Étudiant, n'était consacrée qu'aux formations dans les Lycées. Il trouve dommage que le Rectorat ait « limité cette thématique » alors que l'Université ouvre ses formations à l'apprentissage et ce, à tous les niveaux.

**M. HALBOUT** trouve cela regrettable et s'interroge : « S'agit-il d'un message volontaire de la part du Rectorat ? »

**M. HALBOUT** rappelle que la « Journée Portes Ouvertes » se déroulera le 13 février prochain.

**M. HALBOUT** souligne que les familles et les étudiants aiment assister aux manipulations proposées par les Départements et se rendre au sein de la coupole pour

**M. HALBOUT** remercie **Mme BOYER** pour son intervention.

En l'absence de nouvelle remarque, **M. HALBOUT** propose de passer au point suivant.

## 7. VOTE DE CONVENTIONS

**M. HALBOUT** précise tout d'abord que le cadre général des conventions proposées au vote ce jour est identique à celles validées lors du précédent Conseil.

**M. HALBOUT** rappelle que la Faculté des Sciences de Montpellier a déjà contractualisé avec trois établissements dans le cadre de classes préparatoires aux Grandes Écoles :

- avec le Lycée Alphonse Daudet de Nîmes,
- avec le Lycée Joffre de Montpellier,
- avec le Lycée Mermoz de Montpellier.

**Mme GALL-BORRUT** s'interroge sur la convention de partenariat initiée avec le Lycée Jean-Baptiste Dumas d'Alès et plus précisément, concernant l'article 2 de l'annexe intitulé « Mise en œuvre de l'article 2 : Formations concernées ».

**Mme GALL-BORRUT** fait observer que ce paragraphe est « inacceptable pour la Faculté des Sciences ».

**M. IMBERT** ne se sent pas en mesure de voter un document qui indique que les « enseignements en CPGE sont les fleurons de la Recherche française » ...

**M. HALBOUT** approuve cette remarque et propose de modifier ce paragraphe afin qu'il corresponde à celui adopté pour les autres Conventions – ce changement lui ayant échappé. Il propose de le remplacer par la phrase suivante :

« La présente convention concerne les formations ci-dessous :

- CPGE TSI - Technologies et Sciences Industrielles - du lycée Jean-Baptiste Dumas
- Les licences scientifiques de l'UFR sciences de l'Université de Montpellier »

**M. HALBOUT** signale que les termes utilisés dans la convention avec le Lycée Mermoz étaient différents de ceux indiqués ici.

**M. HALBOUT** pensait que ce texte était un copier-coller des précédents votés en Conseil mais, a priori, ce n'est pas le cas.

**M. HALBOUT** remercie **Mme GALL-BORRUT** pour sa remarque et précise qu'il se « *renseignera* » concernant l'origine de ces modifications.

**M. HALBOUT** propose de procéder au vote global de conventions :

- Convention de partenariat entre le Lycée Jean-Baptiste DUMAS, Alès et l'Université de Montpellier après modification de l'Annexe - mise en œuvre de l'article 2 - Formations concernées,
- Convention de partenariat entre le Lycée René Gosse, Clermont l'Hérault et l'Université de Montpellier.

**Votants : 27 (présents ou représentés)**

**Résultat du vote :**

Ne prend pas part au vote : 0

Abstention : 0

Défavorable : 0

**Favorable : 27**

L'ensemble des conventions recueillent un avis UNANIME de la part du Conseil d'UFR.

Lors du prochain Conseil, **M. HALBOUT** indique que la Direction du SCUIO-IP procédera à une présentation de leurs différentes activités en matière d'insertion et d'orientation des étudiants.

Sans autre intervention de la part de l'Assemblée, **Monsieur HALBOUT** propose que la **6ème séance** - ANNÉE UNIVERSITAIRE 2015 - 2016 du Conseil de la Faculté des Sciences de Montpellier **soit levée à 11h10**.

**M. HALBOUT** remercie les membres du Conseil et rappelle que le prochain Conseil se réunira le **17 février prochain**.

**Le Président de séance**

**Gilles HALBOUT**

**Le Secrétaire de séance**

**Gilles GUEVELLOU**

**La Secrétaire adjointe de séance**

**Sandra GAUCERAND**

CALENDRIER DES CONSEILS DE LA FACULTÉ DES SCIENCES DE MONTPELLIER

Conseil	Date	Lieu
Conseil n° 261	Mercredi 17 février 2016 - 8H30	Salle des Actes - Bâtiment 7
Conseil n° 262	Mercredi 16 mars 2016 - 8H30	Salle des Actes - Bâtiment 7
Conseil n° 263	Mercredi 13 avril 2016 - 8H30	Salle des Actes - Bâtiment 7
Conseil n° 264	Mercredi 11 mai 2016 - 8H30	Salle des Actes - Bâtiment 7
Conseil n° 265	Mercredi 15 juin 2016 - 8H30	Salle des Actes - Bâtiment 7
Conseil n° 266	Lundi 11 juillet 2016 - 8H30	Salle des Actes - Bâtiment 7

DESTINATAIRES

8. **Membres du Conseil** de la Faculté des Sciences de Montpellier,
9. **Philippe AUGÉ**, Président UM,
10. **Bruno FABRE**, Vice-président du Conseil d'Administration UM,
11. **Jacques MERCIER**, Vice-président chargé de la Recherche UM,
12. **Jean-Patrick RESPAUT**, Vice-président chargé de la Formation et de la Vie Universitaire UM,
13. **Christian LAGARDE**, Vice-Président délégué aux affaires statutaires et générales UM,
14. **Timothée DANIEL** Vice-président étudiant UM,
15. **Pascal BEAUREGARD**, Directeur Général des Services UM,
16. **Pascale SAURET**, DGSA, Directrice des Affaires Générales et Institutionnelles UM,
17. **Directeurs Adjointes et Directeurs de Département d'enseignement FdS**,
18. **Chefs de Service FdS**.

Document référencé : Direction SG - Conseils 260 à 269, n° 260 - 20 janvier 2016 -